

**Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 27 octobre 2009 à Bruxelles, Bureau fédéral.**

**APPROUVE**

**Présents:**

Hugo RASSCHAERT, Président  
Francis MERCIER, Vice-Président  
Pierre LEDENT, Secrétaire  
Pierre GEERAERTS  
Robert VAN HECKE

**Invité :**

Patrick VAN PETEGHEM, Sélectionneur National

**1. Lecture et approbation du PV du 22-09-2009**

Le PV de la réunion du 22/09/2009 est lu et approuvé.

**2. Championnat de Belgique 2009-2010**

Match n° 1003 – Mouscron – La Louvière du 26/09/2009 et match n° 1007 – La Louvière – Gentse A du 03/10/2009.

Le club de La Louvière a inscrit sur la feuille de match trois joueurs – Youri Steensma (07-06-89), Nicolas Goffin (10-01-89), Quentin Lhoir (28-07-89) - non repris sur la liste des joueur éditée par la Fédération en date du 14-09-2009.

La Commission Sportive décide :

Forfait à l'encontre de l'ENL qui perd ses matches avec respectivement les scores de 10-0 pour le match RDM-ENL et 0-10 pour le match ENL - KGZV.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait en tenant compte des frais d'arbitres pour le match RDM-ENL et de ne pas appliquer cette règle pour le match ENL – KGZV.

Match de Coupe de Belgique n° BC07 – Blankenberge – Aalst du 19/09/2009.

Le joueur Depaepe Louis (BZV) a pris part au match. Ce joueur était suspendu par la Commission de Discipline.

La Commission Sportive décide :

Forfait à l'encontre du club de Blankenberge qui perd le match avec le score de 0-10.

La Commission Sportive demande à la fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait sans tenir compte des frais d'arbitre car le club de Blankenberge jouait à domicile.

Match de Coupe de Belgique n°BC03 – Ciney – Soignies du 19/09/2009

Le joueur Filée Patrick (CWN) a pris part au match. Ce joueur était suspendu par la Commission de discipline.

---

**RÉDACTION**

**20/11/2009**

**TEL /Fax.: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be**



La Commission Sportive décide :

Forfait à l'encontre du club de Ciney qui perd le match avec le score de 0-10.

La Commission Sportive demande à la fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait sans tenir compte des frais d'arbitre car le club de Ciney jouait à domicile.

Forfait du club de Hasselt au tournoi Benjamin du 18/10/2009 à Anvers, Bergem - Groenenhoek.

La Commission Sportive décide :

Le club de Hasselt perd ses trois matches avec le score de 10-0.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait en considérant le tournoi comme 1 match et le remboursement du quart de la somme pour les frais d'arbitre à ristourner aux trois autres clubs participants : Kindervreugd Antwerpen – Antwerpen et Merksem.

Championnat « Dame » :

Le secrétaire informe la Commission Sportive que le calendrier du Championnat « Dames » est établi et que les matches débutent le 08/11/2009

Demande du club de Charleroi de pouvoir déplacer un match :

Le club de Charleroi est dans l'impossibilité de se déplacer le 09-01-2010 à Genk et demande de pouvoir jouer le match le 05-12-2009 avec l'accord du club de Genk et en précisant que le premier tour du championnat est terminé à cette date.

La Commission Sportive donne exceptionnellement son accord.

### 3. Courrier

La Commission Sportive prend connaissance du courrier de l'AZSC qui demande le double arbitrage dans le championnat « Junior ».

Le championnat étant entamé, la Commission Sportive décide que le simple arbitrage reste d'application et fera la demande à la CCA pour analyser la faisabilité à partir du championnat 2010-2011.

La Commission Sportive prend connaissance du PV provisoire de la Cellule Sportive Water-Polo du 14-10-2009.

La Commission Sportive prend connaissance du courrier de la VZF homologuant le club de « Nieuwpoort Waterpolo Club ».

La Commission Sportive prend connaissance des différents rapports des matches de l'Equipe Nationale Jeune (91-92) qui évolue dans le Championnat de Division I.

### 4. Divers

M. Patrick VAN PETEGHEM fait remarquer que dans le règlement du championnat « Caneton », la règle du « Corner » n'est pas claire.

Il faudrait préciser aux clubs participants que c'est l'ancienne règle du « Corner » qui reste d'application pour le championnat « Caneton ».

Un courrier précisant cette règle sera envoyé vers les clubs et arbitres.

La Commission Sportive fait remarquer les points suivants qu'il a constatés dans le PV provisoire de la Commission de Discipline du 20-10-2009.

Au point 3.2 concernant un joueur de Malines, M. Guido CLAES, membre de la Commission de Discipline et membre du club de Malines, n'a pas quitté la salle.

Tandis qu'au point 3.4 cette même personne a quitté la salle car on y traitait une affaire concernant Malines.

M. Patrick VAN PETEGHEM signale que la Fédération lui a demandé d'établir un budget pour les équipes nationales pour la saison 2010-2011.

M. Patrick VAN PETEGHEM demande que le nécessaire soit fait pour que l'on inscrive l'équipe « Jeune 91-92 » au tournoi des Six Nations en 2010.

M. Patrick VAN PETHEGEM demande les dates qui sont encore disponibles dans le championnat afin d'organiser ses entraînements avec l'équipe nationale « Jeune 91-92 ».

M. Hugo RASSCHAERT représentera la Commission Sportive lors de la Super Coupe de Belgique.

M. Hugo RASSCHAERT demande au secrétaire si le nécessaire a été fait pour avoir des arbitres lors de l'interdistrict de la VZF.

Le secrétaire l'informe que la demande a été faite auprès de la CCA.

M. Hugo RASSCHAERT demande que l'on fasse préciser le nombre de « Time-Out » que l'on peut demander lors des matches en catégorie « Benjamin ».

Cette précision sera apportée sur le même courrier concernant le « Corner ».

M. Pierre LEDENT informe la Commission Sportive que le joueur Thomas DELORGE (KZK) a été élu meilleur joueur.

La Commission Sportive propose de réformer la formule de l'élection du « Meilleur joueur ».

Il propose qu'à partir de la saison 2010-2011, à la fin de chaque match, le coach désigne un ou deux joueurs de l'équipe adverse comme meilleur(s) joueur(s) du match.

Un formulaire ad-hoc sera envoyé aux clubs et devra être joint à la feuille de match.

La Commission Sportive propose qu'à l'avenir le match de Super-Coupe soit programmé le week-end qui suit la dernière date des « Best of Three » afin que les équipes participantes soient dans la même configuration que la saison qui se termine. Si on maintient la date de la Super Coupe au début du nouveau championnat, on risque que suite aux transferts d'intersaison les équipes soient totalement différentes.

**Le rapporteur,  
Pierre LEDENT,  
Secrétaire**

**Prochaine réunion :**

**Mardi 24 novembre 2009 – 17.00 – Bureau fédéral Bruxelles**